

206C1257
FR0004031763-FS575

27 juin 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COHERIS

(Eurolist)

Par courrier du 23 juin 2006, reçu le jour même, complété par un courrier du 26 juin, la famille Créput¹ a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 juin 2006, le seuil 25% des droits de vote de la société COHERIS et détenir 884 375 actions COHERIS représentant 1 762 168 droits de vote, soit 15,76% du capital et 24,94% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de la constatation par le conseil d'administration de la société COHERIS d'une augmentation de capital de cette société par suite de l'exercice de bons de souscription d'actions (BSA).

¹ Composée de Mme Caroline Créput, Mme Laurence Créput, M. Arnaud Créput et M. Jean-Pierre Créput.

² Sur la base d'un capital composé désormais de 5 613 075 actions représentant 7 064 480 droits de vote.